



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

No DOS-1668

Travaux de reconstruction de conduites d'aqueducs, d'égouts, de trottoirs, de préliminaires de rue, de pavage et d'éclairage sur les rues Pagé et Coupal, la place Pagé, le boulevard Normandie et l'avenue Eiffel, lot 19, groupe 1

Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 11 janvier 2024 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4^e étage, bureau 430.

Veuillez noter que nos bureaux seront fermés du 22 décembre 2023 au 2 janvier 2024 inclusivement.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le jeudi 11 janvier 2024 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest**. Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 11 décembre 2023

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



AVIS PUBLIC

AVIS est, par la présente, donné que les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024 se tiendront selon le calendrier suivant:

Janvier	Mardi le 9 janvier 2024 à 18 h 30;
Février	Mardi le 6 février 2024 à 18 h 30;
Mars	Mardi le 12 mars 2024 à 18 h 30;
Avril	Mardi le 9 avril 2024 à 18 h 30;
Mai	Mardi le 7 mai 2024 à 18 h 30;
Juin	Mardi le 4 juin 2024 à 18 h 30;
Juillet	Mardi le 9 juillet 2024 à 18 h 30;
Août	Mardi le 13 août 2024 à 18 h 30;
Septembre	Mardi le 10 septembre 2024 à 18 h 30;
Octobre	Mardi le 1 ^{er} octobre 2024 à 18 h 30;
Novembre	Mardi le 5 novembre 2024 à 18 h 30;
Décembre	Mardi le 3 décembre 2024 à 18 h 30.

DONNÉ À LAVAL
Ce 11 décembre 2023

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance du 5 décembre 2023, le règlement suivant:

Règlement numéro L-12930 décrétant l'emploi de deniers du fonds général pour défrayer les coûts attribuables aux travaux d'installation d'une conduite d'aqueduc sous la rue Augier et une partie de la Terrasse Bouvrette et décrétant le remboursement du fonds général au moyen d'une taxe spéciale.

AVIS est de plus donné que ledit règlement est présentement en vigueur, qu'il est déposé au bureau de la greffière, au 3131, boulevard Saint-Martin, bureau 430 (4^e étage), Ville de Laval, à la disposition et pour l'information de tous les citoyens et peut être consulté à la suite d'une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca.

DONNÉ À LAVAL
Ce 11 décembre 2023

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT L-PPU-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT L-PPU-13 ÉDICTANT UN PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME POUR LE CENTRE- VILLE DE LAVAL

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal a adopté à sa séance du 5 décembre 2023 le projet de Règlement numéro L-PPU-15 modifiant le Règlement numéro L-PPU-13 édictant un programme particulier d'urbanisme pour le centre-ville de Laval afin de modifier le plan du tracé projeté des voies de circulation et le plan des espaces verts et publics existants et proposés et d'apporter une précision au mécanisme de cession des emprises des voies de circulation projetées;

QUE l'objet de ce projet de règlement est :

- de modifier, retirer ou déplacer certains tronçons de voies projetées présents sur le plan du tracé projeté des voies de circulation afin d'ajuster le plan à l'évolution de certains projets privés et publics, et de corriger certaines coquilles;
- de modifier, retirer ou déplacer certains espaces verts et publics présents sur le plan des espaces verts et publics existants et proposés afin d'ajuster le plan à l'évolution de certains projets privés et publics, et de corriger certaines coquilles;
- de modifier le libellé d'une phrase relative au mécanisme de cession des emprises des voies de circulation projetées afin de clarifier le type d'études permettant d'apporter des ajustements sur le plan du tracé projeté des voies de circulation;
- d'ajuster les autres plans, figures et vignettes du programme particulier d'urbanisme centre-ville afin de refléter les modifications apportées sur le plan des espaces verts et publics existants et proposés et sur le plan du tracé projeté des voies de circulation.

QUE la Ville de Laval tiendra, par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, une assemblée publique de consultation **en mode présentiel en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, Ville de Laval et en mode virtuel, par voie de visioconférence Teams, et ce, le 8 janvier 2024 à compter de 19 h 00.**

QUE pour participer à l'assemblée publique de consultation en mode virtuel, vous devez obligatoirement vous inscrire en transmettant une demande à l'adresse courriel assemblees.urbanisme@laval.ca avant le 8 janvier 2024, en prenant soin de préciser le titre du projet de règlement. Le lien Teams vous sera transmis par courriel le 8 janvier 2024 avant 12 h 00;

QU'au cours de cette assemblée publique de consultation, celui par l'intermédiaire duquel cette assemblée est tenue expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de l'adoption ou de l'entrée en vigueur d'un tel règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;

QUE ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

QUE suite à cette assemblée publique de consultation, il y aura une consultation écrite d'une durée de 15 jours;

Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de ce projet de règlement peut le faire par écrit à l'adresse courriel assemblees.urbanisme@laval.ca ou par la poste à l'adresse ci-dessous mentionnée, et ce, du **9 janvier au 23 janvier 2024** en prenant soin de préciser le titre du projet de règlement visé par le commentaire et son nom:

Service de l'urbanisme
À l'attention de madame Julie Côté
1333, boulevard Chomedey, bureau 701
C.P. 422
Succ. Saint-Martin
Laval (Qc) H7V 3Z4

QUE tout commentaire reçu à la suite de cette consultation écrite a un caractère public et pourra être consulté à l'adresse Internet suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>. Toute personne qui désire transmettre un commentaire doit donc éviter d'y insérer des informations confidentielles ou des renseignements personnels;

QU'une copie du projet de règlement peut être consultée à la suite d'une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca ou en personne, à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h à 16h30 :

Service du greffe
À l'attention de la greffière
3131, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 430 (4^e étage)
Laval (Québec) H7T 2Z5

***Veuillez noter que nos bureaux seront fermés du 22 décembre 2023 (à partir de 12h00) au 2 janvier 2024 inclusivement**

QU'une copie de ce projet de règlement peut également être consultée directement sur le site Internet de la Ville de Laval à l'adresse suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>.

DONNÉ À LAVAL
Ce 11 décembre 2023

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim

AVIS PUBLIC

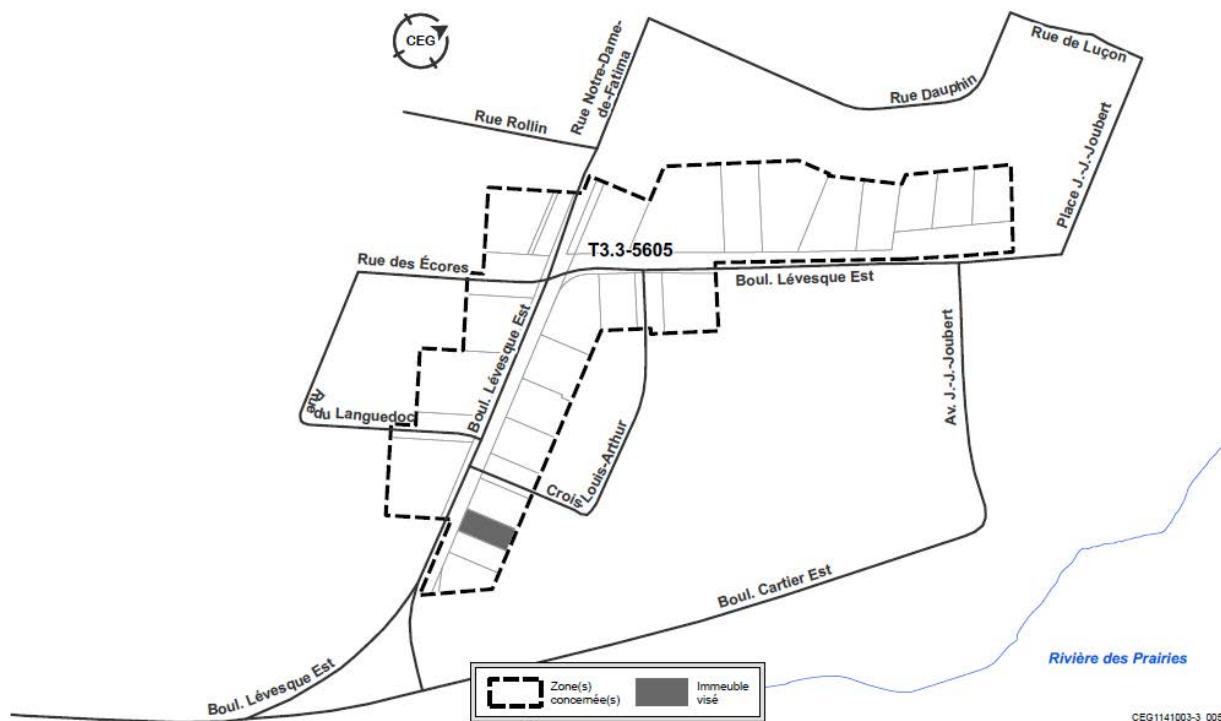
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION CE-20231206-4049 CONCERNANT UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le comité exécutif a adopté à sa séance du 6 décembre 2023, le projet de Résolution CE-20231206-4049 autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de permettre l'usage additionnel « Service de toilettage pour animaux domestiques, sans hébergement » dans une habitation unifamiliale jumelée sur le lot 6 357 682 du cadastre du Québec, situé au 1570, boulevard Lévesque Est;

QUE l'objet de ce projet de résolution a pour effet de permettre :

- l'usage additionnel à l'habitation «Service de toilettage pour animaux domestiques, sans hébergement» dans une habitation unifamiliale jumelée alors que cet usage est seulement autorisé dans une habitation unifamiliale isolée ou dans une maison mobile;
- une superficie maximale de plancher occupée par cet usage additionnel de 40 m² au lieu de 30 m².

QUE la zone concernée est délimitée de la manière suivante :



QUE le plan identifiant et illustrant ce territoire peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Laval à l'adresse suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>;

QUE la Ville de Laval tiendra, par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, une assemblée publique de consultation **en mode présentiel en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, Ville de Laval et en mode virtuel**, par voie de visioconférence Teams, **et ce, le 11 janvier 2024 à compter de 19 h 00**;

QUE pour participer à l'assemblée publique de consultation en mode virtuel, vous devez obligatoirement vous inscrire en transmettant une demande à l'adresse courriel assemblees.urbanisme@laval.ca avant le 11 janvier 2024, en prenant soin de préciser le titre du projet de résolution. Le lien Teams vous sera transmis par courriel le 11 janvier 2024 avant 12 h 00.

QU'au cours de cette assemblée publique de consultation, celui par l'intermédiaire duquel cette assemblée est tenue expliquera le projet de résolution et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;

QUE suite à cette assemblée publique de consultation, il y aura une consultation écrite d'une durée de 15 jours;

Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de ce projet de résolution peut le faire par écrit à l'adresse courriel assemblees.urbanisme@laval.ca ou par la poste à l'adresse ci-dessous mentionnée, et ce, du **12 janvier au 27 janvier 2024** en prenant soin de préciser le titre du projet de règlement visé par le commentaire et son nom:

**Service de l'urbanisme
À l'attention de madame Julie Côté
1333, boulevard Chomedey, bureau 701
C.P. 422
Succ. Saint-Martin
Laval (Qc) H7V 3Z4**

QUE tout commentaire reçu à la suite de cette consultation écrite a un caractère public et pourra être consulté à l'adresse Internet suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>. Toute personne qui désire transmettre un commentaire doit donc éviter d'y insérer des informations confidentielles ou des renseignements personnels;

QU'une copie du projet de résolution peut être consultée à la suite d'une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca ou en personne, à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h à 16h30 :

**Service du greffe
À l'attention de la greffière
3131, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 430 (4^e étage)
Laval (Québec) H7T 2Z5**

***Veuillez noter que nos bureaux seront fermés du 22 décembre 2023 (à partir de 12h00) au 2 janvier 2024 inclusivement**

QUE le projet de résolution peut également être consulté directement sur le site Internet de la Ville de Laval à l'adresse suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>.

DONNÉ À LAVAL
Ce 11 décembre 2023

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim

...



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, conformément aux dispositions du paragraphe 1.0.1. de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), que la Ville de Laval a aliéné, autrement que par enchère ou soumission publique, les biens ci-dessous décrits le 10 novembre 2023:

Description – lots du cadastre du Québec	Identité des acquéreurs	Prix de l’aliénation
Lot 1 762 076 (d'une valeur de 1 353 202 \$, propriété de Ville de Laval)	Société en commandite RF Laval II	En échange du lot 6 563 146 (propriété de Société en commandite RF Laval II) et ce, sans soulte
Lots 6 563 144 et 6 563 145 (d'une valeur de 435 647 \$, propriété de Ville de Laval)	Société en commandite RF Laval II	Cession des lots 6 563 144 et 6 563 145 par la Ville de Laval en contrepartie de servitudes en faveur de la Ville, et ce, sans soulte

DONNÉ À LAVAL
Ce 11 décembre 2023

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, conformément aux dispositions du paragraphe 1.0.1. de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), que la Ville de Laval a aliéné, autrement que par enchère ou soumission publique, les biens ci-dessous décrits le 22 novembre 2023:

Description – lots du cadastre du Québec	Identité des acquéreurs	Prix de l'aliénation
---	--------------------------------	-----------------------------

Lots 6 293 263 et 6 293 264	Solovi inc.	58 419 \$
-----------------------------	-------------	-----------

DONNÉ À LAVAL
Ce 11 décembre 2023

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



AVIS DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté le règlement suivant:

Règlement CDU-1-1 modifiant le Règlement CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin d'y corriger certaines dispositions à la suite de son entrée en vigueur

Approbations requises:

Adoption par le conseil municipal:

19 octobre 2023

Entrée en vigueur:

8 novembre 2023

oooooooooooo

AVIS est de plus donné que le règlement est présentement en vigueur, qu'il est déposé au bureau de la greffière, au 3131, boulevard Saint-Martin, bureau 430 (4^e étage), Ville de Laval, à la disposition et pour l'information de tous les citoyens et peut être consulté à la suite d'une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca.

DONNÉ À LAVAL
Ce 11 décembre 2023

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim